



A retenir

ACCIDENT CLIMATIQUE

Très fort échaudage, brûlures et dessèchements suite à l'épisode caniculaire du 28 juin. Des températures maximales record !

OÏDIUM

Période de haute sensibilité toujours en cours. Progression des symptômes.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : EUDEMIS

Vol et dépôt de pontes en cours. Les premières éclosions sont observées.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles ».

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrianoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrianoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



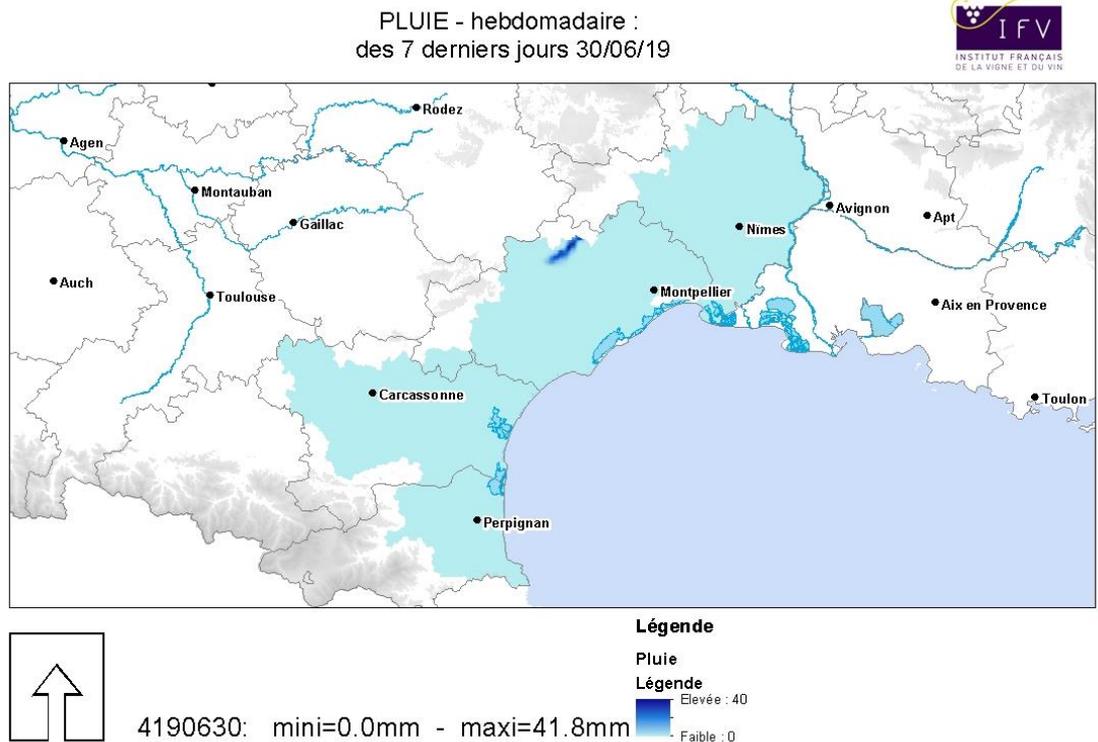
ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

PLUVIOMETRIE

Aucune pluie n'a été enregistrée sur les stations suivies hebdomadairement.

Carte : répartition des pluies hebdomadaires selon échelle du min au max (0 à 41.8 mm) - Source IFV :



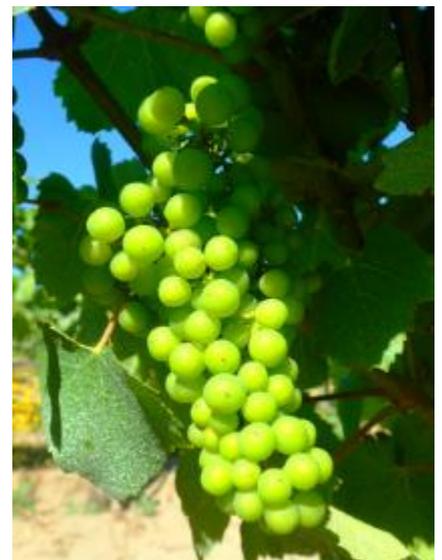
STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **nouaison** » (stade 27 ou BBCH 71) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives
- à « **fermeture de la grappe** » (stade 33 ou L ou BBCH 77) en zone précoce.

Les stades majoritaires sont compris entre « **baies à taille de pois** » (stade 31 ou BBCH 75) et « **début fermeture de la grappe** ».



« Fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77)

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

- **Situation aux vignobles**

- × **Vignoble régional**

La période de haute sensibilité de la vigne et notamment des grappes est toujours en cours. Ces dernières sont très réceptives à la maladie.

La progression des symptômes sur baies est encore observée cette semaine, dans bon nombre de secteurs.

- × **Aude**

L'expression des symptômes d'oïdium progresse notablement sur cépages sensibles (Carignan, Chardonnay, Portan). La fréquence et l'intensité des symptômes augmentent de façon très significative et peut ponctuellement atteindre plus de 50 % des grappes touchées pour une sévérité dépassant les 20 %. Sur parcelles sensibles, cette évolution est nettement moins marquée et les niveaux d'infestation bien qu'en augmentation, demeurent relativement faibles.

- × **Hérault**

De nouveaux repiquages sur feuilles sont encore notés dans toutes les situations. La fréquence des taches peut être élevée.

De nouveaux symptômes sur grappes sont observés essentiellement sur cépages et/ou situations sensibles mais aussi, en moindre importance, sur situation non sensible.

Sur les parcelles de référence, les fréquences d'attaque observées vont jusqu'à 84 %. Les intensités d'attaque sont souvent faibles (1 à quelques baies par grappe).

Cette semaine, la maladie continue sa progression.

- × **Gard**

On n'observe aucune évolution de la maladie cette semaine. On continue d'observer ponctuellement des parcelles de Chardonnay fortement touchées.

Des traces sont observées sur les cépages moins sensibles. Dans l'ensemble du vignoble, à ce jour, la fréquence des parcelles touchées est plutôt faible.

- × **Pyrénées-Orientales**

L'oïdium continue sa progression. Des grains oïdiés sont visibles à la face cachée des grappes

Des symptômes sur grappes sont encore facilement visibles sur certaines parcelles du vignoble départemental.

Évaluation du risque : La période de forte sensibilité des grappes est toujours en cours, surveiller les symptômes notamment sur baies.

Les grappes « jeunes » demeurent extrêmement réceptives et cela au moins jusqu'au stade « fermeture complète de la grappe ».

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis (*Lobesia botrana*)**

- × **Vignoble régional**

Le vol de 2^{ème} génération se poursuit en secteurs précoces et moyens et démarre sur les secteurs tardifs.

- × **Aude**

Le vol de 2^{ème} génération s'est généralisé à l'ensemble du département, y compris les zones tardives (Malepère, Cabardès, Limouxin). Sur zones précoces (littorale/ narbonnais), les captures de papillons peuvent être localement faibles voire nulles. Toutefois sur ces secteurs, des pontes fraîches et des éclosions sont encore observables.

- × **Gard**

Le vol de 2^{ème} génération se poursuit en secteurs sensibles.

Aucun nouveau dépôt de ponte n'a été observé en début de semaine. Les toutes 1^{ères} perforations ont été observées sur le sud du département.

× **Hérault**

Le vol de la 2^{ème} génération se poursuit en zone précoce et zone moyenne et démarre en zone tardive.

En zones précoces et moyennes, des œufs (tous stades) sont observés ainsi que les 1^{ères} éclosions et larves.

En zones tardives, les 1^{ères} pontes fraîches sont visibles.

Des dépassements de seuil sont notés en toutes zones.

× **Pyrénées-Orientales**

Le vol de 2^{ème} génération se poursuit dans le vignoble départemental.

Les dépôts de pontes sont encore observés sur la zone Plaine Sud Tech, le Cru Banyuls, Les Aspres 1^{ers} coteaux, la Moyenne Vallée de l'Agly et le Bas Conflent.

Les 1^{ers} dépôts de pontes sont visibles sur le secteur de la Haute Vallée de l'Agly et les Fenouillèdes Vallée.

Les foyers de perforations sont visibles sur le secteur de la Plaine (nord et sud Tech).

Evaluation du risque : surveiller le dépôt des pontes.

Seuil indicatif de risque : 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

• **Cryptoblabes gnidiella**

× **Aude et Hérault** : Aucune capture cette semaine.

× **Gard et Pyrénées-Orientales** : Des papillons sont comptabilisés dans les pièges du réseau de suivi.

Evaluation du risque : Le risque est nul mais la surveillance du vol doit se poursuivre.

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• **Situation aux vignobles**

× **Vignoble régional**

Aucune évolution de symptôme cette semaine.

× **Aude**

La présence de la maladie demeure très discrète. La fréquence des symptômes observés au vignoble reste très faible et bon nombre de parcelles sont encore indemnes de maladie.

× **Gard**

Peu de symptômes sont présents au vignoble.

× **Hérault**

Les 1^{ers} symptômes de mildiou mosaïque sont observés.

L'évolution de la maladie est très faible cette semaine.

× **Pyrénées-Orientales**

Les fortes chaleurs bloquent l'évolution de la maladie. Des symptômes de mildiou mosaïque sont observés dans quelques parcelles du vignoble départemental.

La vigne reste sensible jusqu'au stade fermeture de la grappe (forme rot brun). Si de nouveaux orages se mettent en place, d'autres dégâts peuvent apparaître sur baies avec le retour de conditions d'humidités persistantes.

En secteur plus tardifs, la période de nouaison reste très sensible aux repiquages (forme rot gris) sur ces mêmes épisodes contaminants en présence de taches sporulées dans la zone.

• Données de la modélisation

✓ **Potentiel Système** (modélisation arrêtée au 1^{er} juillet) :

J = 1 ^e juillet	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque Mildiou	<p>Le risque mildiou modélisé varie de faible à très fort selon les secteurs. Étant donné que la vigne est en période de haute sensibilité, le risque peut varier très rapidement.</p> <p>Le risque est stable, identique à la semaine dernière, avec une moitié ouest de la région en risque globalement fort et une moitié Est mitigée mais globalement faible exceptés les secteurs déjà en risque fort la semaine dernière.</p>	Le risque est stable à 7 jours.
Contaminations	<p>De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées :</p> <p>Sur les pluies du 28 juin sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hérault : Vallée de l'Orb Lodévois (+1.7) <p>Compte tenu des conditions météorologiques sèches de la semaine passée, aucune contamination n'a été détectée sur tous les autres secteurs.</p>	<p>De nouvelles contaminations sont annoncées :</p> <p>Sur les pluies du 1^{er} juillet sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pyrénées-Orientales : Cru Banyuls (+3.3) <p>Sur les pluies du 2 juillet sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès (+1.2) - Gard : Vallée de la Cèze (+0.8), Uzège ouest (+1.4), Garrigues sommiérois (+0.7), Garrigues ouest (+1.4), Bassin Alésien (+1.6) - Hérault : Vallée de l'Orb Lodévois (+3.4), Nord Montpellierais (+1.9), Montpellierais (+1.1), Hauts coteaux (+2) - Pyrénées-Orientales : Cru Banyuls (+3.3), Plaine Sud Tech (+1.7) <p>Sur les pluies du 3 juillet sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès (+1.3), Hautes Corbières (+1.4), Limouxin (+2.8), Malepère (+4.3), - Gard : Bassin Alésien (+0.2), Vallée de la Cèze (+0.6) <p>Sur les autres secteurs, les conditions météorologiques prévues n'entraînent pas de nouvelles contaminations sur la semaine à venir.</p>

*(+...) = hausse de la FTA (%) : Fréquence Théorique d'Attaque, tout organe confondu.

✓ **Milstop** (arrêtée au 30 juin)

J = 30 juin	Situation J-7 à J	Sorties de taches
Aude	Les conditions météorologiques enregistrées entre le 24 et le 30 juin engendrent de rares contaminations secondaires sur les stations d'Alaigne, Carcassonne, Leucate et Narbonne.	Les sorties de ces contaminations secondaires sont attendues à partir du 7 juillet. L'indice de risque mildiou est stable .
Gard	Les conditions météorologiques enregistrées entre le 24 et le 30 juin engendrent de rares contaminations secondaires sur les stations de Bagnols sur Cèze et Cardet.	
Hérault	Les conditions météorologiques enregistrées entre le 24 et le 30 juin engendrent de rares contaminations secondaires sur les stations d'Olonzac, Marseillan, Béziers, et Valflaunès.	
Pyrénées-Orientales	Les conditions météorologiques enregistrées entre le 24 et le 30 juin engendrent de rares contaminations secondaires sur les stations de Perpignan, Laroque des Albères et Saint Paul de Fenouillet.	

		Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 27 mai au 2 juin 2019 à partir du	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies du 27 mai au 2 juin 2019	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 27 mai au 2 juin, si présence de foyers primaires, à partir du	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 10 au 16 juin, si présence de foyers primaires, à partir du	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 17 au 23 juin, si présence de foyers primaires, à partir du	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 24 au 30 juin, si présence de foyers primaires, à partir du	Indice de risque allant de -5 à +5	
Aude	Alaigne	10-juin	Moyen	09-juin	24-juin	03-juil	07-juil	0	=
	Carcassonne	09-juin	Fort	12-juin	23-juin	03-juil	07-juil	+0,9	=
	Leucate	-	-	09-juin	23-juin	22-juin	07-juil	+3,5	=
	Lézignan	-	-	11-juin	24-juin	03-juil	-	-0,4	=
	Narbonne	-	-	-	24-juin	03-juil	07-juil	-1,3	=
Gard	Bagnols sur Cèze	-	-	-	23-juin	30-juin	07-juil	-0,2	=
	Bourdic	-	-	-	23-juin	03-juil	-	-0,7	=
	Cardet	-	-	09-juin	23-juin	30-juin	07-juil	-0,2	=
	Générac	-	-	-	24-juin	03-juil	-	-0,9	=
	Sommières	-	-	09-juin	23-juin	03-juil	-	-0,8	=
	Tavel	-	-	-	24-juin	03-juil	-	-2	=
	Vauvert	-	-	-	24-juin	03-juil	-	-0,7	=
Hérault	Olonzac	-	-	10-juin	23-juin	03-juil	07-juil	-0,8	=
	Laurens	-	-	-	23-juin	02-juil	-	0	=
	Prades sur Vernazobres	-	-	-	-	-	-	-	=
	Béziers	-	-	-	24-juin	02-juil	07-juil	+ 0,1	=
	Villemagne	-	-	10-juin	23-juin	03-juil	-	+ 0,4	=
	Marseillan	-	-	09-juin	24-juin	30-juin	07-juil	-0,7	=
	Pouzolles	-	-	-	23-juin	02-juil	-	-0,3	=
	Plaissan	-	-	-	23-juin	30-juin	-	-0,8	=
	Saint Jean de Fos	-	-	-	23-juin	02-juil	-	-0,6	=
	St Christol	-	-	09-juin	23-juin	29-juin	-	-1	=
	Frontignan	-	-	09-juin	23-juin	03-juil	-	+ 0,8	=
Valflaunès	-	-	09-juin	23-juin	02-juil	11-juil	-1,6	=	
Pyrénées-Orientales	Laroque des Albères	-	-	09-juin	24-juin	03-juil	07-juil	+1,6	=
	Perpignan	-	-	09-juin	23-juin	30-juin	07-juil	+2	=
	Saint Paul de Fenouillet	10-juin	Faible	09-juin	24-juin	03-juil	07-juil	-0,6	=

Evaluation du risque : la période de forte sensibilité est en cours. La vigne peut connaître des dégâts jusqu'à grappes fermées/début véraison.

A cette période, ce sont les faciès « rot gris » et « rot brun » qui peuvent s'exprimer mais on peut aussi trouver les déformations en crosse des inflorescences selon les stades phénologiques des parcelles.

Surveiller les symptômes et consulter la météo.

Mesures prophylactiques :

- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang.

Description des symptômes

Faciès « rot gris » : feutrage blanc sur les grappes ;

Faciès « rot brun » : les baies brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu de départ des nécroses.

Source Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018 / 2019 p. 66.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

(*Scaphoideus titanus*)

- **Situation aux vignobles**

- × **Vignoble régional**

Des larves de stades L2 à L4 sont toujours observées dans le vignoble régional.

- × **Aude**

Des larves de cicadelles sont observées dans tout le vignoble. Le niveau d'infestation peut-être localement très important (Limouxin, Minervois Ouest) et dépasser 50 individus pour 100 feuilles.

- × **Hérault**

Des larves de cicadelles vectrices sont encore observées. Les 1^{ers} adultes sont piégés. Les symptômes commencent à être visibles.

- × **Pyrénées-Orientales**

Des larves sont toujours observées dans le vignoble départemental. Les 1^{ers} symptômes de la maladie sont visibles dans le vignoble.



A gauche : larve de *S. titanus* – Au centre et à droite : Symptômes de flavescence dorée

Evaluation du risque : « Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

1° Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative. »

CICADELLES VERTES

- × **Hérault et Pyrénées-Orientales**

Quelques larves sont visibles sans jamais dépasser le seuil indicatif de risque dans les parcelles observées.

Des symptômes sont localement visibles.

Evaluation du risque : le risque est nul. Surveillez l'évolution des populations larvaires.

Seuil indicatif de risque : 200 larves pour 100 feuilles

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Aucune évolution de symptôme cette semaine.

Evaluation du risque : Il convient de repérer les parcelles à risque et de surveiller l'évolution des symptômes.



Taches de black rot

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

× Vignoble régional

Aucun nouveau symptôme sur feuilles n'est observé.

À ce jour, pas de symptôme noté sur grappes.

Evaluation du risque : surveiller l'apparition de symptômes notamment sur grappes et l'évolution des stades phénologiques.

Mesures prophylactiques :

Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, effeuillage, palissage...), elles diminuent la durée d'humectation et aèrent les grappes.

Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entre-coeurs et augmentent l'entassement du feuillage.



Botrytis cinerea sur feuilles

ACARIENS

× Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est notée et aucun dépassement de seuil n'est observé.

Evaluation du risque : Dans les parcelles à risque, surveiller l'évolution des populations d'acariens nuisibles et utiles.

Seuil indicatif de risque : 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

ACCIDENTS CLIMATIQUES

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

L'épisode de fortes chaleurs du 28 juin a provoqué de nombreux dégâts de brûlures du feuillage et d'échaudage avec des températures au-delà de 40°C, et jusqu'à 45°C sous abris dans certains départements.

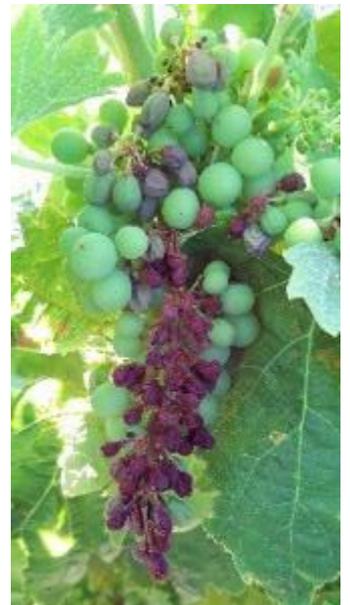
Le feuillage et les grappes ont subi un phénomène de dessiccation partiel ou total (limbe nécrosé et bruni). Les baies exposées prennent une couleur brun rouge et peuvent se flétrir et dessécher partiellement ou totalement.

Dans certaines parcelles les dégâts peuvent être importants, allant de quelques rameaux secs et pouvant aller jusqu'à des dessèchements complets de ceps.

Des estimations des dégâts sont en cours dans les départements de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et des Pyrénées-Orientales.



Brûlure du feuillage suite à l'épisode de canicule du 28 juin



Echaudage

INCENDIES

× Gard

Les incendies survenus en fin de semaine dernière ont touchés plusieurs communes du département sur le secteur des Costières. Des vignes ont brûlées touchant partiellement ou totalement plusieurs parcelles notamment sur les communes de Montfrin, Beaucaire, Saint Gilles, Vauvert, Garons et Bouillargues. Ce recensement des communes n'est pas exhaustif.

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon - Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, La Cave coopérative d'Ouveillan.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.